VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire d'Eugenie Marceau, Veuve de Victor Raphael Maisire vs Veuve Jules Marcellin et autres
No 83.630—Cour Civile de District, Division D.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 JANVIER 1908 A MIDI.

A LA BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE.

936 RUE TOULOUSE,
Entre les rues Bourbon et Dauphine — Bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur une rue pavée, contiguë au Théâtre de l'Opéra.

632 RUE BOURBON,
Entre les rues Toulouse et St Pierre — Bâtisse en briques à deux étages. Bon revenu.

1015 RUE ST-PHILIPPE,
Entre les rues Rampart et Bourgogne — Joli cottage simple sur une rue pavée.

1130-32 RUE NORD CLAIBORNE,
Entre les rues Hôpital et Ursulines — Joli cottage double et mansarde.

2320 RUE ST-PIERRE.
Entre les rues Miro et Tonti — Joli cottage simple.

2324 RUE ST PIERRE,
Entre les rues Miro et Tonti — Terrain vacant.

2429-2431-2435 RUE STE-ANNE,
Entre les rues Tonti et Rocheblave — Trois (3) cottages simples.

PAR GEO. ST-PAUL, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu le 29 novembre 1907 et signé le 5 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je, au moment et à l'endroit ci-dessous mentionnés, vendrai comme suit, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Dauphine, mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Toulouse et cent vingt neuf (129) pieds et plus, s'il y en a, en profondeur et est borné sur un côté par la propriété de Laurent Millaudon et de l'autre côté par celle de Dupaty et Lecoul. Les améliorations portent le numéro municipal 936 rue Toulouse.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, étant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Royale et St Pierre, désigné par la lettre A sur un devis dressé et annexé à un acte pardevant E. Bouny, notaire, en cette ville, daté le 11 avril 1875, une copie duquel plan est en ceci attaché pour référence, mesurant vingt (20) pieds, plus moins, de face à la rue Bourbon par soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 632 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Rampart, Bourgogne et Ursulines, mesurant vingt six (26) pieds de façade à la rue St Philippe par soixante dix (70) pieds, plus ou moins, de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre, droits et privilèges y attachés sans exception ni réserve. Les améliorations portant le numéro municipal 1015 rue St Philippe.

4° (1) Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Claiborne, Ursulines et Robertson, mesurant quarante deux pieds cinq pouces (42 pds 5 pouces) de face à la rue Claiborne par les profondeurs suivantes, à savoir: Sur la ligne la plus rapprochée parallèle à la rue Ursulines soixante cinq pieds (65 pds), et sur la ligne la plus rapprochée du Chemin du Bayou, sur une ligne parallèle à la ligne du côté opposé, il a une première profondeur de treize pieds onze pouces (13 pds 11 pouces), auquel point il forme un angle obtus, et mesurant sur une ligne oblique courant vers le Chemin du Bayou onze pieds onze pouces (11 pds 11 pouces), plus ou moins, à partir d'où il mesure cinquante neuf pieds (59 pds) sur une deuxième profondeur sur le côté le plus rapproché du Chemin du Bayou, et quarante cinq pieds (45 pds), plus ou moins, sur la ligne du fond, le tout formant une partie d'un exagon irrégulier, d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 26 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, dans le Livre de Plans No quatre (4).

(2) Une portion de terre, contiguë au ci-dessus, mesurant deux (2) pieds de face à la rue Claiborne par soixante cinq pieds (65 pds), plus ou moins.

(3) Une autre portion de terre, contiguë au ci-après décrite, mesurant environ soixante neuf pieds neuf pouces (69 pds 9 pds) sur la ligne la plus près de la rue Claiborne, courant obliquement vers ladite rue; mesurant (60) pieds sur l'autre ligne courant parallèlement avec la première ligne; trente deux pieds neuf pouces (32 pds 9 pds) sur la ligne parallèle à la rue Ursulines et environ la même mesure sur la ligne de la propriété de Mme Favagean, le tout d'après un devis annexé à un acte passé pardevant O. de Armas, ancien notaire, le 17 février 1856, le tout connu il paraît plus complètement par le devis annexé et certifié de voyer signé le 8 octobre 1886 par L. Dauzy, voyer, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et toutes les dépendances qui s'y trouvent. Les améliorations portant les numéros municipaux 1130-1132 avenue Nord Claiborne.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances de cela, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Miro et Tonti et la promenade Carondelet, ledit lot mesurant quarante deux pieds cinq pouces et quatre lignes (42 pds 7 pouces 4 lignes) de face à la rue St Pierre par cent pieds (100 pds) de profondeur sur la ligne vers la rue de Tonti et soixante dix huit pieds trois pouces deux lignes (106 pds 4 pouces 2 lignes) de profondeur sur la ligne vers la rue Tonti et soixante dix huit pieds trois pouces et quatre lignes (78 pds 3 pouces et 4 lignes) sur la ligne du fond d'après un plan dressé par Chas G. de L'Isle, le 12 février 1888 et déposé en l'étude de H. J. Forcelle, notaire. Les améliorations portant le numéro municipal 2320 rue St Pierre.

6° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No quatorze (14) dans l'îlet No 298. Ce dit lot No 14 mesurant trente pieds (30 pds) de face à la rue St Pierre par une profondeur de cent pieds (100 pds).

7° (1) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Rocheblave, Dumaine et Tonti, désigné par le numéro quatre (4) sur un plan dressé par Pecquet & Crampon, architectes, daté le 12 mars 1856, en mesure américaine, mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et trois lignes (26 pds 8 pouces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne par cent dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes (117 pds 9 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 2429 rue Ste Anne.

(2) Un lot de terre contigu au ci-dessus, désigné par le No 3, mesurant vingt six pieds huit pouces et 3 lignes (26 pds 8 pouces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne par une profondeur de cent dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes (117 pds 9 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations portant le numéro municipal 2431 rue Ste Anne.

(3) Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Rocheblave et Dumaine, ledit lot ayant en mesure américaine vingt six pieds huit pouces et trois lignes (26 pds 8 pouces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne sur quatre vingt dix pieds (90 pds) de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'un lot de terre désigné par le No 2 sur un plan par Pecquet et Crampon, architectes, et daté le 12 mars 1856, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations portant le numéro municipal 2435 rue Ste Anne.

Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance en un an, en billets datés à la date de l'acte de vente, portant sept (7) pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et privilège, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation de la vente sans évaluation, et cinq (5) pour cent de frais d'avocat, en cas qu'un avocat soit employé pour collecter les dits billets et toutes les autres clauses usuelles en une vente de crédit. L'acquéreur devrait assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1907 et de déposer avec l'encanteur dix (10) pour cent au moment de l'adjudication et devant être en possession des loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
Phone Main 2173-X 137 rue Carondelet.
Chas F. Claiborne, avocat pour le demandeur.
Félix J. Dreyfous, avocat pour les défendeurs.
15 déc—15 22 29—jan 5 12 15 ctd

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.

J. L. Onorato.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 82,106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Krumpenbacher vs Ignatz Krumpenbacher et al, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 novembre 1907 et signé en cour ouverte le 2 décembre 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, et aussi d'un ordre du même dans l'affaire intitulée et numérotée, daté le 13 décembre 1907, et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dossier No 82,114, dans l'affaire des mineurs Haney, ledit ordre daté le 13 décembre 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 30 janvier 1908 les propriétés foncières comme suit:

Première—Un certain îlet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, connu comme No 25, compris entre les rues Marais, Urseuhart, l'avenue Jordan et la rue Sisters en état de projet, mesurant trois cents pieds de fond sur chacune des rues Marais et Urseuhart, trois cent quarante trois pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Jourdan et à la rue projetée Sisters, ensemble avec les droits et titres à cette portion marquée pour l'ouverture de la rue projetée Sisters, compris dans les lignes dudit îlet faisant face à dite rue projetée Sisters et la ligne de division de la propriété des Sœurs Ursulines, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprenant un cottage double, contenant quatre chambre de chaque côté, terrie et grenier connu comme No 1200 avenue Jordan et un cottage simple contigu, contenant trois chambres connu comme No 1224 avenue Jordan.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, îlet bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Kastnery et Mathilda, mesurant quarante pieds de façe à la rue Dauphine par une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds, six pouces deux lignes, désignés comme lots 1 et 2 contigus l'un à l'autre, le lot 1 formant l'encoignure des rues Kastnery et Dauphine.

Les améliorations comprenant un cottage double, connu comme 4501-03 rue Dauphine, contenant quatre chambres de chaque côté et le cottage simple connu comme 4507 rue Dauphine contenant quatre chambres.

Troisièmement—Une portion de terre avec les bâtisses, dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Mathilda, Bourgogne et Alexander, mesurant plus ou moins quatre vingt quatre pieds quatre pouces de façe à la rue Dauphine, par une profondeur de trente sept pieds huit pouces.

Les améliorations comprenant un cottage simple contenant quatre chambres et connu comme No 4537 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant F. Adolph, notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.
23 déc 29—jan 5 12 19 26 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage D'UNE ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.
Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Oncullu et als vs Sidney Castaneda.
No 80,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 30 du Faubourg Clouet, maintenant 733, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 341 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1156 borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) sur 341 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 56, faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Force (maintenant Tonti) et Verta (maintenant Rocheblave) mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force (maintenant Tonti) sur 341 pieds de profondeur, à la rue Verta (maintenant Rocheblave) sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 62 du Faubourg Clouet, maintenant 1310, borné par les rues Clouet, Louisa, Verta (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété autrefois appartenant à P. J. Trioso et al, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Verta (maintenant Rocheblave) sur 341 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est la "Northeastern et le Great Northern Railroads," sur le côté du lac la "Terminal ou Frisco Railroad" et au-dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions — Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant Chas Schneidean, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.
8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage, encoignure des rues Lyon et Annunciation

JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi.

Succession de Henry Millaudon et de Elisabeth Stephen, sa femme, et de Henry Millaudon jeune

No 84,338—Cour Civile, le District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau No 806 rue Perdido—Ernest A. Carrère, encanteur — JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 20 décembre 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 8 du faubourg Carrollton, maintenant l'îlet désigné par le No 141 sur le plan par H. C. Brown, voyer, lequel est borné par les rues Lyon, Annunciation, Laurel et Bordeaux, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 10 sur un plan de Geo T. Dunbar voyer, daté le 18 février 1849, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, lequel les faisant face sur les rues Lyon et Annunciation et mesurant 50 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur et façade à la rue Annunciation de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme 601 rue Lyon, contenant 4 chambres, cuisine, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix d'achat toutes les taxes dues sur ladite propriété pour les années 1907 et 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Simon, notaire, en cette ville, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication pour tier la vente.

James C. Hamiques, Meyer, S. Dreyfus, avocats.
20 déc—29—jan 5 12 19 26 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

No 1518 avenue St Roch.

Entre les rues Robertson et Claiborne.

JEUDI, LE 16 JANVIER 1908, A MIDI.

Succession de Michael Kerker ou Korkel et de Catherine Ekle, sa femme. No 84,274 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau, 806 rue Perdido — Ernest A. Carrère, encanteur. JEUDI le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 9 décembre 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., servitudes, dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Franklin, désigné par le No Dix-huit dans l'îlet No cent neuf, borné par la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, les rues Musique, St Jean Baptiste et St Avid ou Claiborne. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds, sept pouces, quatre et deux tiers de lignes de face à la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, 10 00 comptant de dépôt au moment de l'adjudication, pour tier la vente.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 13 15 16

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE —DE— PROPRIETES SUSCEPTIBLES DE DEVELOPPEMENTS —EN DES— SITES MEILLEURS POUR LES FABRIQUES ET LES PLUS VALABLES POUR SPECULATION POUR RAPPOTER LES PLUS GRAND PROFITS

Héritiers de Henry T. Williams vs William Winans Wall

No 83,090—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 8 juil et 1907, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Un certain îlet de terre, vieux No 4 (maintenant No 1266) borné par les rues Force, Verta et Canonge et la propriété de Lessops.

(2) Un certain îlet de terre, vieux No 5, (maintenant No 1265) borné par les rues Force, Verta, Canonge et Pilié.

(3) Un certain îlet de terre, vieux No 6 (maintenant No 1264), borné par les rues Force, Verta, Pilié et Delery.

(4) Un certain îlet de terre, vieux No 9 (maintenant No 1270), borné par les rues Verta, Magistrat (Nord Dorgenois) et Canonge et la propriété Lessops.

(5) Un certain îlet de terre, vieux No 10 (maintenant No 1435), borné par les rues Magistrat (Nord Dorgenois), Law et Canonge et la propriété Lessops.

(6) Un certain îlet de terre, vieux No 14 (maintenant No 1441), borné par les rues Canonge, Pilié et Law et l'avenue Florida.

(7) Un certain îlet de terre, vieux No 15 (maintenant No 1440), borné par la Propriété Lessops, les rues Canonge et Law et l'avenue Florida.

(8) Un certain îlet de terre, vieux No 16 (maintenant No 1647), borné par la Propriété Lessops, les rues Canonge et Industrie et l'avenue Florida.

(9) Un certain îlet de terre, vieux No 18 (maintenant No 1645), borné par les rues Pilié, Delery et Industrie et l'avenue Florida.

(10) Un certain îlet de terre, vieux No 25 (maintenant No 1655), borné par les rues Industrie, Agriculture, Hancock et Monroe.

(11) Un certain îlet de terre, vieux No 26 (maintenant No 1660), borné par les rues Industrie, Agriculture, Monroe et Gordon.

(12) Un certain îlet de terre vieux No 27 (maintenant No 1661), borné par les rues Industrie, Agriculture, Gordon et Benton.

(13) Un certain îlet de terre, vieux No 28 (maintenant No 1662) borné par les rues Industrie, Agriculture, Benton et Williams.

(14) Un certain îlet de terre, vieux No 29 (maintenant No 1663), borné par les rues Industrie, Agriculture, Williams et Adams ou Montgomery.

(15) Un certain îlet de terre, vieux No 44, (maintenant No 2023) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Montgomery et Adams.

(16) Un certain îlet de terre, vieux No 45, (maintenant No 2024) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Williams et Montgomery.

(17) Un certain îlet de terre, vieux No 46, (maintenant No 2025) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Benton et Williams.

(18) Un certain îlet de terre, vieux No 47, (maintenant No 2026) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Gordon et Benton.

(19) Un certain îlet de terre, vieux No 48, (maintenant No 2027) borné par les rues Trésor, Bénéfice Monroe et Gordon.

(20) Un certain îlet de terre (vieux No 49, (maintenant No 2028) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Hancock et Monroe.

(21) Un certain îlet de terre, vieux No 54 (maintenant No 2043), borné par les rues Bénéfice Humanité, Canonge et Pilié.

(22) Un certain îlet de terre, vieux No 55 (maintenant No 2044), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Pilié et Delery.

(23) Un certain îlet de terre, vieux No 56 (maintenant No 2047), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Hancock et Monroe.

(24) Un certain îlet de terre, vieux No 57 (maintenant No 2046), borné par les rues Bénéfice Humanité, Monroe et Gordon.

(25) Un certain îlet de terre, vieux No 58 (maintenant No 2049), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Gordon et Benton.

(26) Un certain îlet de terre, vieux No 59, (maintenant No 2050), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Benton et Williams.

(27) Un certain îlet de terre, vieux No 60 (maintenant No 2051), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Williams et Montgomery.

(28) Un certain îlet de terre, vieux No 61, (maintenant No 2052), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Montgomery et Adams.

(29) Un certain îlet de terre, vieux No 72, (maintenant 2219), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Canonge et Pilié.

(30) Un certain îlet de terre, vieux No 73, (maintenant No 2220), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Pilié et Delery.

(31) Un certain îlet de terre vieux No 74, (maintenant No 2223), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Hancock et Monroe.

(32) Un certain îlet de terre, vieux No 75 (maintenant No 2224), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Monroe et Gordon.

(33) Un certain îlet de terre, vieux No 76 (maintenant No 2225), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Gordon et Benton.

(34) Un certain îlet de terre, vieux No 77 (maintenant No 2226), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Benton et Williams.

(35) Un certain îlet de terre, vieux No 78 (maintenant No 2227), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Williams et Montgomery.

(36) Un certain îlet de terre, vieux No 79 (maintenant No 2228), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra Montgomery et Adams.

(37) Un certain îlet de terre, vieux No 80 (maintenant No 2387), borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriotes), Benton et Williams.

(38) Un certain îlet de terre, vieux No 81, (maintenant No 2388) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote), Gordon et Benton.

(39) Un certain îlet de terre, vieux no 82, (maintenant no 2389) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote), Hancock et Monroe.

(40) Un certain îlet de terre, vieux no 83, (maintenant no 2390) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote), Canonge et Pilié.

(41) Un certain îlet de terre, vieux no 84 (maintenant no 2393) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote) Pilié et Delery.

(42) Un certain îlet de terre, vieux no 85, (maintenant no 2394) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriote) Canonge et Pilié.

(43) Un certain îlet de terre, vieux No 105 (maintenant No 2786), borné par les rues Caton, Bénéfice (Helen) Monroe et Gordon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Ross E. Breaux, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. W. Wall,
Hall & Monroe.
Avocats.

29 déc—29—jan 5 12 19 26 30

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Walter J. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,896—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par la Hibernia Bank & Trust Co., curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Wm R. Ker, avocat.
31 déc—31—jan 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division E—No 84,686—In Re Louise C. Quinn, demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition présentée et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Louise C. Quinn, soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Etheldred M. Stafford, notaire, en son étude dans la ville de la Nouvelle Orléans, Lne., commençant le 27me jour de janvier de l'année 1908, à 11 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application dudit Quinn pour un répit de six, douze ou dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Lambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la propriété et la personne dudit Quinn soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1907.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.
Stafford, Lambert et Rousseau, avocats.
31 déc—31—jan 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Anna Meier ou Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 84,662—Division C—Attendu que Louis Meyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna Meier ou Meyer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—L. A. Ducros, avocat.
4 jan—4 9 13